

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 OCT. 2005

Conseil Général Haut-Rhin

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE **2005 - 00534** **PSQL**
du **26 OCT. 2005**

**PORTANT sur la caducité de l'autorisation de fonctionnement
d'un foyer logement pour personnes âgées de 8 places
au Centre Michaël Bauer à RIBEAUVILLE »**

- VU** le Code de la Famille et de l'Aide Sociale ;
- VU** l'arrêté DES n° 000253 du 27 septembre 1993 portant autorisation de création d'un foyer logement pour personnes âgées de 8 places au Centre Michaël Bauer à Ribeauvillé ;
- VU** l'arrêté DDASS n° II-312-05 du 10 octobre 2005 portant fermeture du Centre Michaël Bauer d'une capacité de 27 lits de maison de retraite et 8 places de logement foyer à Ribeauvillé ;

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services du Département.

RECU A LA PREFECTURE
27 OCT. 2005

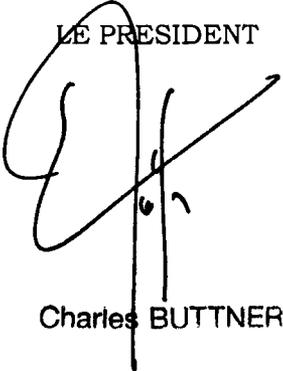
ARRETE

ARTICLE 1^{er} -

L'arrêté n° II-312-05 DDASS du 10 octobre 2005 portant fermeture du Centre Michaël Bauer – maison de retraite et logement foyer- d'une capacité de 27 lits de maison de retraite et 8 places de logement foyer à Ribeauvillé rend caduque l'autorisation de fonctionnement de l'établissement précité délivrée par arrêté départemental en date du 27 septembre 1993.

ARTICLE 2 -

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Direction de la Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de l'association gestionnaire du Centre Michaël Bauer et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
DATE Réception par le représentant de l'Etat **27 OCT. 2005**
Publication - Notification le **- 2 NOV. 2005**



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Le Directeur de la Solidarité

Jacques BORDONE
